

République Française

Département de la Loire

Commune de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil municipal

Séance publique ordinaire du

MARDI 21 OCTOBRE 2025

20 heures 30

OBJET :

21/10/2025 N°4
APPROBATION DE LA CHARTE
D'UTILISATION DE L'OUTIL
INFORMATIQUE DE L'OBSERVATOIRE
FISCAL DE ROANNAIS AGGLOMÉRATION

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la commune le 30 octobre 2025.

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 14 sur lesquels il y avait 12 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPRO-MIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Gabriel POMMIER - Daniel MOUSSERIN - Sabine DERVIN - Éric MICHALLET - Laurette COLOMBET

Absents ayant donné mandat : Sylvie BAS à Bernard BESSEY – Franck POLLET à Chantal PAIRE

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Éric MICHALLET

APPROBATION DE LA CHARTE D'UTILISATION DE L'OUTIL INFORMATIQUE DE L'OBSERVATOIRE FISCAL DE ROANNAIS AGGLOMÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts et le Livre des procédures fiscales, et notamment son article L.135 B relatif à la communication de données fiscales entre collectivités locales et établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la charte d'utilisation de l'outil informatique de l'Observatoire fiscal de Roannais Agglomération, transmise aux communes membres, précisant les règles d'accès, d'utilisation et de confidentialité des données fiscales mises à disposition ;

Considérant que l'Observatoire fiscal de Roannais Agglomération met à disposition des communes un outil informatique destiné à faciliter la connaissance du tissu fiscal local, à anticiper les évolutions des recettes fiscales et à optimiser la gestion de la fiscalité locale ;

Considérant qu'il convient d'assurer la conformité de l'utilisation de cet outil avec la réglementation en vigueur et les engagements de confidentialité liés aux données fiscales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

► **Approuve** la charte d'utilisation de l'outil informatique de l'Observatoire fiscal de Roannais Agglomération jointe en annexe à la présente délibération.

► **Autorise** M. le Maire à signer ladite charte et à accomplir toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

► **Dit** que la présente délibération sera transmise à Roannais Agglomération.

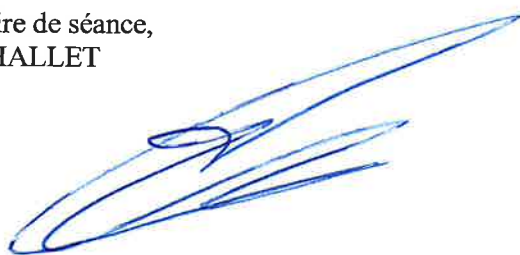
Adopté à la majorité par 13 voix Pour – 1 Abstention (Marie-Claude CHAMPROMIS)

Ont signé au registre M. le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire,
Gilbert VARRENNE

Le secrétaire de séance,
Éric MICHALLET

Publication en ligne le 15 NOV. 2025



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.